



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-sept, le douze janvier à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 Rue Neuve, sur la convocation qui leur a été adressée le six janvier deux mil dix-sept, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN, Président.

SOUS PRÉFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVÉE LE

19 JAN. 2017

Nombre de délégués communautaires en exercice	93
Nombre de délégués communautaires présents	72
Nombre de votes	84

**Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 71**

M. François-Xavier VILLAIN, **Président**,

M. Jean-Pierre COUVENT, M. Serge FOVEZ, M. Sylvain TRANOY, Mme Maryvone RINGEVAL, M. Jean-Pascal LEROUGE, M. Michel LIENARD, Mme Monique BOUQUIGNAUD, M. Didier DRIEUX, M. Yves COUPE, M. Daniel POTEAU, M. Marc DERASSE, M. Philippe LOYEZ, M. Jean-Marie DEVILLERS, M. Jacques DENOYELLE, **Vice-Présidents**,  
**ABANCOURT** : Mme Françoise LAINE - **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE - **BANTIGNY** : Yves MARECAILLE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BLECOURT** : M. Albert LEVERD - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Edouard SLEDZ - **CAMBRAI** : Mme Michèle BARTIER, M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Amélia CAFEDE, Mme Dominique CARDON, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christian DHENIN, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Christiane FISCHER, Mme Dominique HERBIN, M. Cédric HETMANSKI, Mme Sylviane LIENARD, M. Brahim MOAMMIN, Mme Maria-José POMBAL, Mme Laurence SAYDON, M. Benoît VAILLANT - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Claude DESCHAMPS - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Emile MILLIOT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEVRES** : M. Patrice EGO, Mme Annick RICHEZ - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FRESSIES** : M. Henri GAMEZ - **GONNELIEU** : M. Roland CARREZ - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HAYNECOURT** : M. Alain PARSY - **HEM LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI - **IWUY** : M. Stéphane GRANSART - **LES-RIEUX-DES-VIGNES** : Marc L'ANGLAIS - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT, Mme Annie ALEXANDRE - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN NEUVILLE-SAINT-REMY : Mme Francine COUVENT - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **PROVILLE** : Mme Capucine TIMAL - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Patrice GRANSARD - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX - **RIBECOURT-LA-TOUR** : M. Jean-Pierre LEVEAUX - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - **THUN-SAINT-MARTIN** : M. Henri DESPRES - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **WAMBAIX** : M. André VERRIER.

**Nombre de conseillers communautaires titulaires absents excusés, ayant donné suppléance : 1**

**VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ, titulaire, qui donne suppléance à Mme Marie-Françoise DELAVAL, suppléante.

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné pouvoir : 12**

**AWOINGT** : M. Jean-Richard LECHOWICZ, titulaire, qui donne procuration à M. Sylvain TRANOY, Vice-Président - **CAMBRAI** : M. Michel BARTKOWIAK, titulaire, qui donne procuration à M. Marc DERASSE, Vice-Président, M. Jacques LEGENDRE, Vice-Président, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, Président, Mme Sylvie LABADENS, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire, M. Olivier MOITY, titulaire, qui donne procuration à Mme Dominique HERBIN, titulaire, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Brahim MOAMMIN - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Fabrice LEFEBVRE, titulaire - **ESCAUDOEVRES** : M. Pierre DOISE, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, titulaire - **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS, titulaire, qui donne procuration à M. Daniel POTEAU, Vice-Président - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Christian DUMONT, titulaire, qui donne procuration à Mme Francine COUVENT - **PROVILLE** : M. Daniel DELWARDE, titulaire, qui donne procuration à M. Slimane RAHEM, titulaire - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX titulaire, qui donne procuration à Mme Maryvone RINGEVAL, Vice-Présidente.

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, n'ayant pas donné pouvoir ou suppléance : 09**

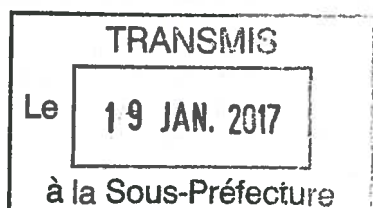
**ANNEUX** : M. Thierry LEVEQUE - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **CAMBRAI** : Mme Marilyne HOSCHEDE - **FLESQUIERES** : M. Gérard DRAIN - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : M. Jean-Pierre LAGON - **VILLERS-BOUCH** : M. Raymond MACHUT -

**Secrétaire de séance** : M. Benoît VAILLANT

Le

19 JAN. 2017

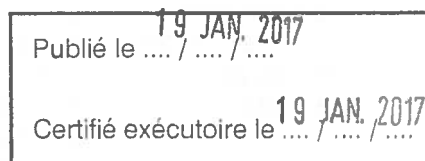
**DELIBERATION N°2017-01-12-022 : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**



Rapporteur : M. François-Xavier VILLAIN  
Président

Aux termes de l'article ~~L. 5211-10~~ du Code Général des Collectivités Territoriales, « le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire à l'exception :

- 1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° de l'approbation du compte administratif ;
- 3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. »



A ce titre, et dans le souci de gérer efficacement les dossiers et les projets, après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide de :

- déléguer au Président certaines attributions selon la liste annexée. Le Président pourra s'il le souhaite, déléguer sa fonction aux Vice-présidents et conseillers communautaires délégués.
- dire que le Président exercera ces délégations dans la limite des crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Suivent les signatures.....  
Pour extrait conforme

Le Président,

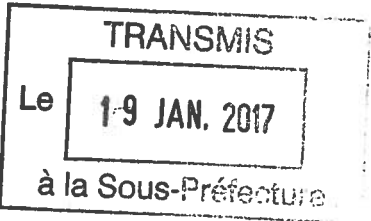


François-Xavier VILLAIN

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE

19 JAN. 2017

**DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**



**Gestion patrimoniale :**

- Exercer au nom de la Communauté d'agglomération de Cambrai, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, dans les limites fixées par le 7 de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la Communauté d'agglomération de Cambrai à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses (biens mobiliers et immobiliers), y compris des mises à disposition, à titre gratuit ou onéreux ;
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dans la limite de 10 000 € ;
- Prendre toute décision relative aux demandes de permis de démolir ;
- Déposer les demandes de permis de construire et les déclarations de travaux ;
- Signer les pouvoirs et plans relatifs aux divisions cadastrales pour les opérations approuvées par le Conseil communautaire ;
- Conclure les actes administratifs ou notariés (compromis de vente, protocoles d'accord, actes de ventes) liés aux cessions et acquisitions d'immobilisations (bâtiments et terrains) approuvées par le Conseil communautaire ;
- Décider des autorisations de chasser sur les terrains appartenant ou mis à disposition de la Communauté et sur lesquels la Communauté peut accorder un droit de chasse ;
- Autoriser les tiers à réaliser des travaux pour leur compte sur le domaine de la Communauté et pour des projets qui ne sont pas de compétence communautaire ;
- Attribution des aides au logement social dans le cadre du P.L.H. ;
- Signer des conventions et d'éventuels avenants avec l'I.N.R.A.P.

**Finances :**

- Créer et supprimer les régies d'avances ou de recettes nécessaires au fonctionnement des services communautaires et à la mise en œuvre des actions communautaires ;
- Procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts autorisés par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Procéder au remboursement anticipé des emprunts souscrits, avec ou sans indemnités compensatrices, et contracter tout contrat de prêt de substitution dans la limite des inscriptions budgétaires ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3.000.000 €.

**Gestion du personnel :**

- Décider de la mise à disposition de personnels dans les limites fixées par la réglementation.

### **Développement économique :**

- Valider les substitutions d'acquéreur lorsque le conseil communautaire a autorisé la vente d'un bien immobilier en vue d'une implantation économique et qu'il a ouvert cette faculté pour l'acquéreur à condition que le projet et les conditions de la vente restent inchangés ;
- Décider de la location des propriétés de la Communauté dans les limites de l'estimation des services fiscaux ;
- Signer les contrats avec les différents concessionnaires (EDF, GDF, Télécom,...) pour les opérations liées à l'aménagement des zones d'activité.

### **Commande publique :**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De prendre toutes les décisions concernant les marchés publics passés selon la procédure adaptée ;
- Arrêter les indemnités des membres des jurys de concours et des commissions d'appel d'offres constituées sous la forme d'un jury.

### **Affaires juridiques et assurances:**

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la Communauté les actions en justice et défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de se pourvoir en cassation, devant les juridictions administratives, civiles et pénales. Cette compétence s'étend aux dépôts de plainte, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la Communauté ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires dans la limite de 10 000 € ;
- Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurances.

### **Subventions :**

- Solliciter dans les domaines de compétence de la Communauté, les subventions auprès des différents partenaires et institutions et signer l'ensemble des actes relatifs à l'attribution de ces subventions